

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 03 mars 2022 à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, GORGIBUS Benjamin, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint
Mesdames et Messieurs FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, SAUVAGEOT Anthony, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme CORCEL Valérie (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme TORRES Virginie (pouvoir à M. LEPREUX), M. CALTERO Claude (pouvoir à M. CABIN), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), Mme CORUBLE Martine (pouvoir à Mme LE PAIH), M. BERTRAND Jacques (pouvoir à M. OUVRY), Mme HUE Valérie (pouvoir à Mme DESERT), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

Conformément au décret du 11 février 2016, ce compte-rendu sera affiché au public en Mairie et sur le site internet de la Ville.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal 23 février 2022 a été approuvé.

Le conseil municipal a pris acte du compte-rendu de la commission suivante :

- « Finances » - Séance du 21 février 2022

L'assemblée a ensuite adopté les délibérations ci-après :

Délibération n° 2022-03-03/12 : Motion de soutien au peuple Ukrainien par l'accueil de réfugiés et la mise à disposition de matériel, fournitures et dons financiers

Le conseil municipal, conscient du drame humain et par solidarité envers un Etat souverain et démocratique envahi militairement, souhaite prendre position et agir concrètement en décidant, à l'unanimité :

- De s'associer à l'action de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,
- De proposer une offre d'hébergement adaptée pour les réfugiés,
- D'aider les associations qui souhaiteraient se mobiliser

Délibération n° 2022-03-03/13 : Adhésion à un Groupement de commandes pour la maintenance et l'entretien des hydrants

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune de Saint Valery en Caux au Groupement de commandes créé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, pour la maintenance et l'entretien des hydrants.

Délibération n° 2022-03-33/14 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de la commune, et de la tenue du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la commune.

Après quelques informations diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.

Le Maire,

Jean-François OUVRY